

*Accords fiscaux—Loi*

J'aimerais pouvoir engager avec lui un débat pour lui démontrer le contraire. C'est tellement évident que la loi contenait des paiements provisoires que dans le projet de loi C-44, on fait un amendement pour les enlever.

Madame la Présidente, dans l'ensemble, la plupart des provinces ont bénéficié de paiements transitoires. Pour le Québec, la situation telle que nous la présente le gouvernement conservateur, et je ne parle pas du tout des paiements de financement de programmes établis, uniquement de la péréquation, en 1984-1985, la province de Québec a reçu, d'après les chiffres du ministre, tels qu'ils ont été publiés dans *Le Devoir* du 13 mars dernier, et on dit que c'est le texte intégral de la réponse du ministre canadien des Finances à son homologue québécois, M. Gérard D. Lévesque, en 1984-1985, c'était la dernière année, en fait le dernier budget présenté par un gouvernement libéral, le montant de péréquation payé à la province de Québec a été de 3 074 000 000 \$. En 1986-1987, la province de Québec aura reçu, en tenant compte d'un paiement transitoire de 110 000 \$, elle aura reçu 2 680 000 000 \$. C'est donc dire qu'en 1986-1987, par rapport à deux ans auparavant, c'est une perte de 394 millions de péréquation pour la province de Québec. Si on compare 1984-1985 avec 1987-1988, on voit que trois ans après, d'après les chiffres qui ont été rendus publics par le ministre des Finances, la province de Québec va recevoir en paiement de péréquation 2 783 000 000 \$, alors qu'elle avait reçu en 1984-1985 3 074 000 000 \$, c'est-à-dire une perte aussi de 291 millions de dollars.

Madame la Présidente, quand j'entends le ministre d'État (Finances) et d'autres fois le ministre des Finances lui-même nous dire que les paiements augmentent, cela dépend par rapport à quoi.

Les paiements avaient baissé de façon substantielle entre 1984-1985 et 1985-1986, et après cela on dit qu'ils augmentent. C'est comme si on changeait de palier et qu'on recommençait à monter l'escalier. C'est sûr qu'on va être plus haut que le palier subalterne, mais on va être plus bas que la palier où on était avant. C'est ce que le gouvernement conservateur fait par rapport à la province de Québec et c'est la même chose pour la plupart des provinces qui étaient récipiendaires de péréquation.

Pour essayer de corriger cela, le ministre des Finances (M. Wilson) nous a dit:

● (1200)

*[Traduction]*

Dans sa déclaration à la Chambre le 11 mars, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé que, par suite des résultats du recensement préliminaire, le gouvernement fédéral devrait récupérer auprès des provinces certaines sommes qui avaient été versées en trop. Il a cependant ajouté que le gouvernement renoncerait à ces versements, ce que nous avons apprécié. C'était un geste positif. Le ministre des Finances a agi exactement comme l'avait fait le gouvernement libéral en 1982, à une exception près.

Quand j'ai reçu la déclaration ministérielle le 11 mars, je l'ai parcourue très rapidement, car je devais y répondre dans l'heure. J'ai relevé une phrase où l'on dit qu'après l'application des nouveaux chiffres du recensement, le remboursement de la portion des sommes dues au gouvernement fédéral qui excède

les éventuelles augmentations de paiements de péréquation ne serait pas exigé. Cela signifie que les modifications techniques contenues dans le projet de loi C-44 et qui favorisent certaines provinces seront compensées par le recouvrement des paiements en trop révélés par le recensement. Si ces modifications techniques devaient permettre à une province de recevoir 30 millions de dollars elle pourrait bien en perdre autant en raison des rajustements découlant du recensement. Enfin, le gouvernement fédéral se retrouverait probablement avec 300 millions de dollars de plus dans ses coffres. C'est incroyable.

Le gouvernement donne d'une main ce qu'il s'empresse de reprendre de l'autre en disant aux provinces canadiennes qu'il est très généreux, comme vient de le faire le ministre d'État chargé des Finances. C'est intolérable et je tiens à ce que le gouvernement sache que nous avons vu clair dans son jeu. Il donne de la main droite et reprend de la main gauche. Au bout du compte, beaucoup de provinces perdront certains des avantages que devait leur procurer le projet de loi C-44.

Le premier ministre de Terre-Neuve a fait savoir son opposition à cette mesure dans un communiqué. Il s'y disait déçu de l'intention annoncée par le gouvernement fédéral de ne pas verser à Terre-Neuve les prochaines hausses des paiements de péréquation susceptibles de découler de la révision des prévisions de ces paiements pour 1985-1986 et 1986-1987. Le gouvernement fédéral retiendra toute hausse éventuelle au-delà des 35 millions de dollars auquel il a renoncé. C'est exactement ce que je disais. Le gouvernement fédéral donnera de la main droite et reprendra de la main gauche.

La province de Québec, celle de Terre-Neuve et probablement toutes les provinces maritimes y perdront. Elles auraient dû recevoir un peu plus en raison des modifications techniques mais elles perdront parce que le gouvernement fédéral ajustera ses chiffres en fonction des données préliminaires du recensement qui viennent modifier les évaluations de la population dans chaque province canadienne.

*[Français]*

Madame la Présidente, quand on regarde le projet de loi C-44, on s'aperçoit aussi qu'il y a des choses surprenantes. Le ministre des Finances du Canada avait déclaré dans une émission de radio et de télévision, au cours des mois passés, que la formule de péréquation allait accorder 175 millions de plus à l'ensemble des provinces bénéficiaires.

*[Traduction]*

En novembre 1986, le ministre des Finances a déclaré qu'il offrirait 175 millions de dollars de plus par année ou près de un milliard de plus pour les cinq prochaines années. Le 17 décembre 1986, à la télévision, il a dit croire qu'une augmentation de 175 millions de dollars par année ou de près de un milliard pour cinq ans constituerait une hausse importante dans le cadre du programme. Il l'a dit très clairement. Il me semble que la stratégie de Dalton Camp est manifeste: Faire et refaire toutes sortes de promesses sans jamais livrer la marchandise. Après un certain temps, les gens sont tentés de les croire. Si on ment assez longtemps, les gens vont finir par croire le mensonge.

Le ministre des Finances a dit deux fois aux Canadiens que les 175 millions de dollars découlant des modifications de forme seront versés chaque année aux provinces. A la lecture du projet de loi C-44, on se rend compte que les 175 millions